

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 mars 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. BERTELOOT - M. ALLAERT - M. DANIERE - M. IZIMER - Mme ROY - M. BAZIN - M. BRIOT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)
Membres absents :

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Personnel municipal - Programme européen "Equal" - Egalité et mixité professionnelle**

Madame Popard, au nom des commissions du Personnel et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le programme européen Equal a pour enjeu de susciter une évolution des pratiques au sein des différents organismes qui jalonnent le processus professionnel de formation afin de faciliter l'intégration des femmes dans les métiers techniques.

A Dijon, l'association Féminin Technique (FETE) pilote ce programme et développe le réseau régional "mixité professionnelle" en sensibilisant les acteurs par des actions d'accompagnement sur cette problématique de la mixité.

Pour initier ou consolider un processus durable d'intégration des femmes dans des formations aux métiers techniques, un certain nombre d'entreprises, d'organismes de formation et de collectivités territoriales ont déjà signé avec l'association FETE une charte régionale "égalité et mixité professionnelle" par laquelle ils s'obligent à respecter l'égalité des chances hommes-femmes dans leur secteur.

Cette charte s'articule autour de quatre engagements :

- rééquilibrer la répartition des tâches entre homme et femmes dans les services, les métiers et les postes de travail, en développant des actions de formation dans des métiers techniques à l'intention des femmes et en favorisant la mixité dans la mobilité interne et le recrutement ;
- créer et assurer les conditions de travail qui rendent possible la mixité, au niveau des équipements matériels comme de l'environnement relationnel, qui doit faire prévaloir une égale considération et un respect mutuel ;
- favoriser l'équilibre vie professionnelle - vie familiale en mettant en place, pour les hommes comme pour les femmes, une organisation du travail compatible avec les rythmes familiaux, les modes de garde des enfants et en encourageant les congés de paternité ;
- afficher un engagement pour la mixité et l'égalité professionnelle en adoptant une communication interne et externe qui y fasse référence par le vocabulaire, les messages, l'iconographie, etc.

Dans cet esprit, il apparaît souhaitable que la Ville s'engage et adhère à la charte régionale afin de développer la mixité au sein des services municipaux par la mise en oeuvre d'une égalité professionnelle entre hommes et femmes.

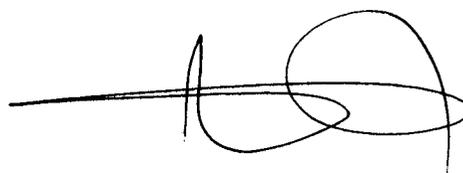
Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions du Personnel et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1) m'autoriser à signer avec l'association Féminin Technique (FETE), la charte régionale élaborée dans le cadre du programme européen "Equal", en vue de promouvoir l'égalité homme - femme dans les services municipaux ;

2) m'autoriser à prendre les dispositions nécessaires pour l'application de cette charte.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 2104107